



7

Mémoire des
Annexes
Sanitaires

Département de Haute Loire

Commune de

Sainte-sigolène
en Haute-Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt du projet le 28 Septembre 2011

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 28 Septembre 2011

REVISIONS ET MODIFICATIONS



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE

Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

SOMMAIRE

I- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

II- ASSAINISSEMENT

II-1- Le réseau d'assainissement collectif et le traitement des eaux usées

II-2- L'assainissement non collectif

II-3- Situation future

III- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

IV- DEFENSE INCENDIE

I- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

C'est le Syndicat de gestion des Eaux Loire-Lignon qui a la compétence pour le traitement, l'adduction et la distribution de l'eau potable. Il couvre la ressource en eau de 20 communes.

LA RESSOURCE

Pour Sainte-Sigolène, la ressource en eau potable provient du barrage de Lavalette localisé à proximité d'Yssingaux. Le barrage de Lavalette possède une capacité de 44 millions de m³.

L'eau est traitée à l'Usine de Traitement d'Eau Potable (UTEP) du SYMPAE située au lieu-dit Les Chenanches à Monistrol-sur-Loire et ensuite distribuée à Sainte Sigolène. L'UTEP alimente en totalité ou partiellement les collectivités suivantes : Bas en Basset, Beauzac, Les Villettes, Monistrol sur Loire, Ste Sigolène et le SIAEP Haut-Forez.

La production journalière est d'environ 4000 m³.

Cette production couvre les besoins actuellement des collectivités raccordées à l'UTEP et elle est en mesure d'assurer une augmentation de la consommation étant dimensionnée pour 700 m³/h.

Une consultation a néanmoins été lancée pour la mise en place d'un prélèvement de secours dans la Loire au niveau du lieu-dit Confolent sur la commune de Beauzac, afin de faire face à une possible indisponibilité de la ressource principale.

LE RESEAU

L'eau prélevée au niveau du barrage de la Chapelette, faisant partie du complexe du barrage de Lavalette propriété de la Ville de St Etienne, est acheminée via un canal puis une conduite forcée qui va jusqu'à St Etienne. La prise pour l'UTEP est située à Monistrol sur Loire.

Une fois traitée, l'eau est stockée dans deux réservoirs au lieu-dit La Borie à Monistrol puis pompée dans un réservoir intermédiaire et ensuite distribuée gravitairement jusqu'au réservoir de tête des commune de Ste Sigolène et des Villettes au lieu-dit La Rouchouse à Ste Sigolène.

L'eau est ensuite pompée aux réservoirs principaux de Ste Sigolène qui sont un réservoir surélevé au lieu-dit le Réservoir et des réservoirs semi-enterrés au lieu-dit La Croix des Rameaux.

L'ensemble du territoire communal est bien desservi (Cf. pièces n°8a et 8b). Seuls quelques problèmes de pression d'eau sont rencontrés sur certains secteurs.

II- ASSAINISSEMENT

III-1- Le réseau d'assainissement collectif et le traitement des eaux usées (situation actuelle)

LE RESEAU

Le Bourg de Sainte Sigolène est desservi par le réseau d'assainissement collectif.

Le vaste programme de réfection du réseau d'assainissement collectif engagé par la Municipalité depuis plusieurs années se poursuit. La réfection de l'Avenue du Stade est l'un des derniers chantiers relatifs à la réfection du réseau d'assainissement collectif. Elle a également été l'occasion de remplacer une conduite d'eau en acier, de supprimer les branchements en plomb et d'enfouir les réseaux secs.

Un poste de relèvement des eaux usées a été mis en place dans La Raze de Barbeau. Il sera opérationnel fin septembre 2011 lorsque tous les travaux de réseaux seront achevés. Il permettra de refouler les eaux usées des secteurs de Grangeneuve, le Garay de Cornassac, Lebré et Le Pêché vers la station d'épuration de la Bâtie.

Les secteurs de Le Bois de Fruges et Peyrelas sont en assainissement collectif par raccordement du Bois de Fruges sur Peyrelas avec traitement des effluents sur Peyrelas. Les secteurs de Le Villard, La Peyrière et Les Chazeaux sont également en assainissement collectif.

LES UNITES DE TRAITEMENT



Les eaux usées domestiques et industrielles produites au sein de l'agglomération de SAINTE-SIGOLENE sont traitées dans deux stations d'épuration de type boues activées.

La première est localisée en dessous du village de La Bâtie (4 000 équivalents habitant) et la seconde se situe sur La Rouchouze (3 500 équivalents habitant).

Deux autres stations autonomes permettent de traiter les effluents sur Le Villard et Peyrelas (200 équivalents habitant à elles deux).

Station d'épuration de la Rouchouze

III-2- L'assainissement non collectif

La loi sur l'eau de 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une filière d'assainissement performante au même titre que l'assainissement collectif. Elle a en outre chargé les collectivités locales de contrôler ces installations afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

Les secteurs de Malachelle, le Chêne, Picard, Malbec, le Pont de Chazeaux, La Rouchouze, Chanibeau, Les Bruyettes, Le Monteil, Le Meynis, La Roue, Le Mont ainsi que toutes les habitations isolées bénéficient d'un dispositif d'assainissement autonome.

Ainsi, l'étude zonage d'assainissement a estimé à environ 300 le nombre d'habitations fonctionnant en assainissement individuel, plus ou moins adapté sur la commune. Des problèmes ont été identifiés sur ce type d'assainissement : des dispositifs d'épuration peu nombreux et encore de nombreux puits perdus recueillant directement les eaux usées issues des fosses (pourtant interdit aujourd'hui). 40% des fosses septiques et 52% des fosses toutes eaux sont également sous dimensionnées.

Le bon fonctionnement de ces dispositifs d'assainissement autonome sera vérifié par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place à cet effet.

III-3- Situation future

Le PLU contient 6 secteurs classés AUB situés en zone d'assainissement collectif :

- La Croix de Fruges : le secteur est traversé au Nord-Est par un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales. Cette antenne dessert actuellement une dizaine d'habitation. Un réseau d'eaux usées longe le site à l'Est.
- Les Beaux : le secteur est traversé au Sud-Est par un réseau d'eaux usées. Cette antenne dessert actuellement moins d'une dizaine d'habitation. Un réseau d'eaux pluviales sera à créer.
- Le Psychier : le secteur est longé à l'Est par un réseau d'eaux usées. Un réseau d'eaux pluviales sera à créer avec un raccordement au collecteur existant situé au Sud du site.
- Patural de la Cumine : le secteur est situé à proximité d'un réseau d'eaux usées. Une extension du réseau sera à réaliser sur une cinquantaine de mètres. Un réseau d'eaux pluviales sera à créer.
- Garay de la Cumine : Le site est longé au Sud et à l'Ouest par un réseau séparatif. Au Nord, le site est longé par un réseau d'eaux usées.
- La Collange : Le site est traversé à l'Ouest par un réseau séparatif. Au Sud-Est, le site est longé par un réseau d'eaux usées de diamètre 300mm.

III- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La Communauté de communes Les Marches du Velay exerce la compétence de la collecte des ordures ménagères depuis le 1^{er} octobre 2002.

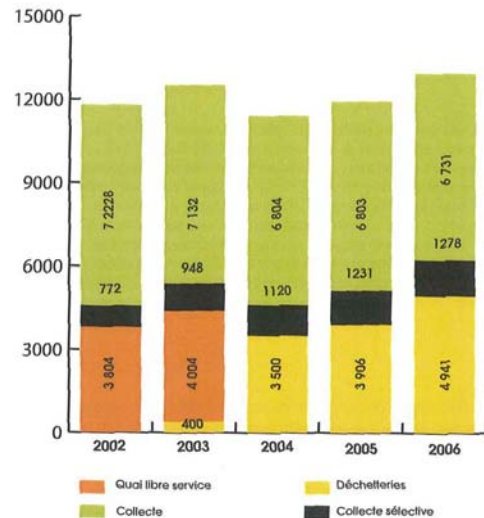
La collecte « classique » des ordures ménagères est assurée en régie par les services des Marches du Velay.

La collecte sélective, la collecte des encombrants, la gestion des déchèteries et le traitement des déchets sont subdélégués au Syndicat Mixte pour le Traitement et le Tri des Ordures Ménagères (SYMPTTOM), syndicat intercommunal dont le siège est à Monistrol-sur-Loire et qui regroupe, outre les 6 communes membres des Marches du Velay, les communes de BAS-en-Basset, VALPRIVAS et SAINT-Maurice-de-Lignon.

La gestion du centre d'enfouissement de déchets ultimes est confiée à l'entreprise MOULIN à MONISTROL-sur-Loire. Le biogaz issu de la fermentation est valorisé et permet la production d'électricité.

La collecte des ordures ménagères sur Sainte-Sigolène s'effectue deux fois par semaine dans le centre ville ainsi que dans les villages les plus importants (Cenoux, La Bâtie, Les Bruyettes, La Bruyère, Les Taillas... Peyrelas...Reveyrolles, La Rouchouze...) et une seule fois sur les autres secteurs. Elle est organisée en conteneurs collectifs.

La collecte sélective, assurée par le SYPTTOM, fonctionne par points d'apports volontaires implantés sur toutes les communes membres de la Communauté de communes. La Communauté de communes a réalisé, de manière annexe, des actions de collecte sélective. Ainsi, depuis 2002, elle a poursuivi et amplifié la collecte des cartons, réalisée principalement auprès des professionnels. Les cartons collectés sont reconditionnés avant d'être envoyés vers des filières de récupération. Par ailleurs, la Communauté de communes a procédé à l'acquisition de 600 bio-composteurs dont 500 pour son compte, les autres ont été vendus à prix coûtant.



Une déchèterie implantée sur MONISTROL-sur-Loire est ouverte à l'ensemble des habitants des communes membres de la Communauté de communes.

L'ensemble de ces actions permet, malgré l'augmentation de population, de maîtriser les tonnages collectés avec une fréquentation croissante de l'utilisation de la déchèterie.

IV- DEFENSE INCENDIE

Le centre et le sud de la commune sont équipés de 89 poteaux incendie dont 20 présentent des débits inférieurs à 60m³/h. Au Nord-Ouest, les hameaux de Reveyrolles, la Rouchouze, Fey et Bonche sont équipés de réserves incendies. Au Nord-Est, les hameaux Le Mont, Le Soulier Bas, Le Chêne et La Peyrière ne sont pas équipés de système de défense incendie.

Le plan ci-joint permet de visualiser la desserte incendie sur l'ensemble de la commune avec ses caractéristiques.